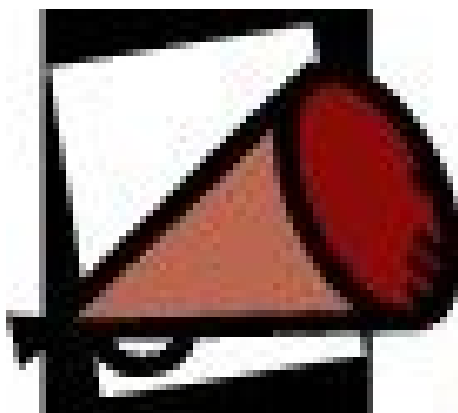


<https://www.pressegauche.org/Plainte-au-Tribunal-administratif-du-travail-La-FIPEQ-CSQ-demande-que-l>  
e



**Plainte au Tribunal  
administratif du travail - La  
FIPEQ-CSQ demande que le  
ministre de la Famille cesse  
d'entraver les activités  
syndicales**

Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2020

- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 9 juin 2020 - La Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) dépose une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT) pour ingérence et entrave aux activités syndicales par le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, et ses représentants.**

Cette plainte est déposée à la suite d'attaques virulentes répétées à l'égard de la Fédération et de sa présidente, Valérie Grenon. Rappelons que la FIPEQ-CSQ est en processus de vote sur les offres finales et globales du ministère de la Famille pour ses membres en milieu familial régi et subventionné. Selon ses avocats, il s'agit manifestement d'une tentative d'entrave dans le processus démocratique de la Fédération.

« Par ses récentes déclarations, le ministre cherche à nuire à mon organisation et à moi-même. Or, les faits sont têtus : Il a lui-même promis une compensation de la contribution parentale pour les parents faisant le choix de garder leur enfant à la maison. Il devrait appeler sa sous-ministre et mettre son équipe au travail plutôt que de poser des gestes qui constituent une forme d'intimidation complètement inacceptable », souligne Mme Grenon.

### **Facturation des parents**

La FIPEQ-CSQ tient à préciser que malgré les propos tenus aujourd'hui par M. Lacombe, elle n'a jamais incité ses membres à commettre des gestes illégaux, se contentant de mentionner que [les parents ou ses membres devront payer la note](#) en raison de son recul.

Au contraire, des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), relevant directement du ministre, ont plutôt eux-mêmes demandé aux Responsables en services éducatifs en milieu familial (RSE) de facturer rétroactivement les parents. « La vérité, c'est que c'est la confusion la plus complète dans le réseau de la petite enfance depuis la réouverture. Des BC ont payé la contribution parentale comme l'avait promis le ministre et veulent maintenant saisir ces montants des rétributions futures de nos membres. Certains demandent aux RSE de facturer les parents. Plutôt que de nous accuser de tous les maux dans les médias, le ministre devrait clarifier la situation avec son ministère », poursuit Mme Grenon.

« Il semble y avoir beaucoup de personnes qui n'ont pas compris le ministre. Peut-être qu'il devrait prendre un pas de recul et réfléchir à comment il peut améliorer ses communications dans le futur. À ce jour, il ne nous a toujours pas fourni un seul extrait d'une communication où il demandait à nos membres d'assumer la contribution parentale », termine Mme Grenon.